

Nous proposons une formule de vacances en pension complète : les enfants dorment et mangent sur place pendant toute la durée du séjour. Cette expérience en centre de vacances permet aux enfants de sortir de leur environnement familial et leur offre l'opportunité d'apprendre les règles de vie en groupe (respect de chacun, partage, écoute), et aussi d'acquérir une plus grande autonomie (responsabilité, indépendance). Cette formule permet la découverte progressive d'une thématique tout au long du séjour, au cours duquel les enfants sont impliqués de manière continue et régulière dans le déroulement des activités.

Domaine de Combreuil

Le Domaine de Combreuil se situe au sud de Bruxelles, dans la verte campagne hennuyère (commune de Braine-le-Comte). Ce beau bâtiment en pierres offre tout le confort nécessaire à un séjour actif (salles d'activités, réfectoire, dortoirs, sanitaires). Il se trouve au coeur d'un grand parc bordé d'un bois où les enfants peuvent s'adonner à de nombreuses activités en toute sécurité. Un terrain multisports est dédié aux sports d'équipe. Des balades à vélo ou à pied permettront aux enfants de découvrir cette belle région.



Séjours Automne

Modalités pratiques en fin de section

Du lundi 20 octobre au vendredi 24 octobre 2025

Combreuil : 40 enfants de 6 à 12 ans 🐟

Sur les sentiers sauvages

Et si nous partions à l'aventure ?

Ouvrons grand les yeux, les oreilles et les cœurs : la forêt nous appelle. Chaque jour, elle nous dévoile ses secrets, ses murmures et ses merveilles. Entre les racines et les feuillages, partons à la rencontre d'un monde fascinant, peuplé d'animaux discrets, de plantes étonnantes et de mystères à percer. Suivons les traces laissées par les pattes, les plumes et les pétales.

Écoutons le chant des oiseaux, le bruissement des feuilles, et les histoires que les arbres ont à nous raconter. De la mousse douce aux insectes curieux, chaque recoin de la forêt devient une escale pleine de découvertes.

À travers des jeux, des explorations, des créations et des histoires, devenons les petits gardiens de la nature. Car ici, la forêt n'est pas seulement un décor... c'est un monde à explorer, à comprendre et à aimer.



modalités pratiques séjours

Le règlement des activités est disponible sur simple demande au Secrétariat des activités de vacances.

Inscriptions

Les séjours sont accessibles aux enfants de 6 à 12 ans (scolarisés en primaire) qui satisfont à au moins une des conditions suivantes :

- être domicilié-e sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (codes postaux : 1000 - Bruxelles, 1020 - Laeken, 1120 - Neder-Over-Hembeek, 1130 - Haren) ;
OU
- fréquenter une école située sur ce même territoire communal (une preuve d'inscription et de fréquentation de l'école est nécessaire) ;
OU
- avoir un parent membre du personnel communal de la Ville de Bruxelles.

Comment s'inscrire ?

1. Complétez notre formulaire en ligne: www.jeunessebruxelles.be
2. Complétez le bulletin d'inscription ci-joint (page centrale) et faites-le nous parvenir soit :
 - par courriel (jeunesse.asbl@brucity.be);
 - par courrier (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles);
 - ou en vous rendant directement dans nos bureaux (Av. de l'Héliport, 56 – 1000 Bruxelles).

Attention: si vous ne souhaitez pas maintenir votre demande d'inscription, merci de vous référer à la procédure d'annulation décrite en page 18 "Comment annuler".

Un dossier de confirmation sera envoyé à chaque participant-e. Vous y trouverez un bulletin de virement pour effectuer le paiement (nous insistons pour que le paiement soit effectué par virement dans les délais exigés) ainsi que plus de précisions concernant le programme de séjour, le matériel à apporter, etc. Dans ce courrier, vous trouverez également une fiche santé et une autorisation parentale. Ces documents doivent être complétés et remis **le premier jour** au responsable du séjour et la copie de ces documents est à remettre également au secrétariat des activités de vacances **2 semaines avant le début des activités au plus tard.**

S'il n'y a plus de place disponible pour le séjour demandé, le/la coordinateur-trice des séjours prendra contact avec vous pour vous le signaler et éventuellement vous proposer une alternative, dans la limite des possibilités.

Les enfants qui nécessitent une attention médicale particulière (allergie, diabète, épilepsie, maladie chronique...) doivent obtenir un accord préalable écrit du Secrétariat des activités de vacances.

Tarifs

Combien?

| | Séjour 5 jours |
|---|----------------|
| Tarif plein : | 100€ |
| Tarif préférentiel* : | 50€ |
| Tarif social** pour les familles bénéficiant du tarif social : | 25€ |

***Le tarif préférentiel** est réservé aux parents domiciliés sur le territoire communal de la Ville de Bruxelles (1000, 1020, 1120, 1130) ou membres du personnel communal.

****Le tarif social** est octroyé uniquement aux habitant.e-s de la Ville de Bruxelles (1000, 1020, 1120, 1130) qui ont un faible revenu, sur demande écrite préalable accompagnée d'une composition de ménage récente ainsi que :

d'une attestation de prise en charge du CPAS de Bruxelles

OU

d'une preuve de revenus (chômage, mutuelle, salaire) des trois derniers mois.

Elle doit être adressée à Mme Faouzia HARICHE, Échevine de la Jeunesse - Secrétariat des activités de vacances - Jeunesse à Bruxelles asbl - Av. de l'Héliport, 56 à 1000 Bruxelles. Le tarif social est octroyé par année scolaire, du 1er septembre au 31 août et doit donc être renouvelé chaque année.

Comment payer ?

Paiement après réception de la confirmation d'inscription par virement bancaire.

Que comprend le tarif ?

La participation à toutes les activités, sorties, excursions qui se déroulent pendant le séjour; le transport aller-retour des enfants vers le lieu de séjour ainsi que toutes les sorties et excursions ; l'hébergement (lits + literie, sanitaires,...) ; un petit déjeuner, une collation, un repas chaud à midi, un goûter et un repas froid le soir, ainsi que des boissons (les lunch-packs en cas d'excursion).

modalités pratiques séjours

Comment annuler? ⚠ **Frais d'annulation tardive**

Dès l'instant où vous ne souhaitez plus maintenir votre inscription, il est impératif de le faire savoir par **écrit** au secrétariat des activités de vacances **minimum 10 jours ouvrables avant la date du début de l'activité**, que le paiement ait ou non été effectué, que l'inscription ait ou non été confirmée. Dans ce cas, aucun frais ne vous seront réclamés.

Dans le cas contraire*, des frais vous seront facturés pour ce séjour. Par ailleurs, l'éventuelle inscription aux séjours suivants ou à d'autres activités (stages - plaines) sera automatiquement annulée.

Pour les séjours en Belgique : 200€ pour le tarif plein, 100€ pour le tarif préférentiel ou 50€ pour le tarif social

.

Pour rappel, le coût moyen réel d'un séjour (12 jours) en Belgique est de 1000€. L'engagement de moniteur.trice.s, le matériel, les excursions, le transport, les repas,... étant faits sur base du nombre d'inscriptions, dans un souci de bonne gestion, nous insistons sur la nécessité de prévenir au plus tôt en cas d'annulation afin que nous puissions nous adapter.

**sauf sur présentation d'un certificat médical de l'enfant au secrétariat des activités de vacances*

Matériel et effets personnels

Nous vous suggérons d'étiqueter tous les objets et vêtements de vos enfants. Les téléphones portables et autres objets électroniques sont déconseillés pendant les activités. Les enfants n'ont pas besoin d'argent de poche.

Les organisateur-trice-s ne seront pas tenu-e-s pour responsable en cas de perte ou de vol. Si un objet est trouvé, celui-ci sera remis au Secrétariat des activités de vacances.

